Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'un fonds pour le renforcement du financement cantonal en matière d'asile

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement instituant la création d'un fonds pour le renforcement du financement cantonal en matière d'asile. Alimenté grâce à des économies d'échelle résultant d'une gestion centralisée, ce fonds permettra de soutenir financièrement un certain nombre d'actions entreprises dans le domaine de la politique cantonale de l'asile.

La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) a le mandat de prendre en charge les requérants d'asile attribués au canton de Vaud. Grâce à une gestion centralisée et des économies d'échelle, la FAREAS a pu disposer d'une marge de man?uvre financière qui lui a permis de consolider le dispositif d'hébergement afin de pouvoir répondre aux fluctuations et aux caractéristiques de la population des requérants d'asile.

Un accord de réallocation de Fr. 7,5 millions a été convenu entre l'Etat de Vaud et la FAREAS. Ce montant équivaut à la subvention cantonale supplémentaire allouée depuis 1994 à la Fondation, qui n'a pas encore été affectée jusqu'alors. La FAREAS a proposé de le restituer à l'Etat à raison de Fr. 1,5 millions par année jusqu'en 2003. Ces montants alimenteront le fonds cantonal pour l'asile.

Le fonds aura pour but de financer des tâches et des programmes spécifiques à la politique cantonale de l'asile. Dans la mesure des montants disponibles, il permettra notamment de renforcer le financement de la scolarisation spécifique et de la formation de requérants d'asile, de soutenir des programmes d'intégration des réfugiés domiciliés dans le canton et de couvrir des frais d'exploitation du centre d'accueil pour les requérants d'asile mineurs à charge du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mai 2000

Christine Schaub, Cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, tél. : 021/ 316 52 00
Gérald Rohrbach, Adjoint à la section coordination cantonale de l'asile et de l'aide aux victimes d'infraction, tél. : 021/ 316 51 81